

Délibération
n°2025.004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 décembre 2025

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, COQUERY Liliane, DELESGUES
Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline,
NOEL Patrick, PLISSON Alain, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne,
TOUZERY Jean-Pierre.

Absents avec procuration :

Objet:
Demandes de
subventions auprès
de la CAF

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.
M. CHAPUIS Philippe a donné procuration à Mme THOMAS Corinne.
Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. TOUZERY Jean-Pierre

Monsieur le Maire propose de déposer deux demandes de subventions
auprès de la CAF pour les services périscolaires :

➤ **Analyse de la Pratique**

La Commune a souhaité permettre à l'équipe d'animation de disposer de
temps en présence d'un professionnel afin d'identifier les difficultés
rencontrées au quotidien et de construire des solutions pour permettre
d'améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants.

Les sujets abordés peuvent toucher tant à l'organisation, qu'à des
difficultés plus spécifiques rencontrées avec certains enfants.

Le projet vise à renforcer la communication au sein de l'équipe et l'entraide
dans l'encadrement des enfants au quotidien.

Dans le cadre de ce projet, quatre séances d'analyses de la pratique seront organisées à destination de l'équipe d'animation au cours de l'année 2025, réparties tout au long de l'année.

Elles seront ouvertes à tous les agents du service animation intervenant en garderie périscolaire et en cantine municipale.

Les séances seront animées par une psychologue.

Au surplus, une formation d'équipe sera réalisée sur une journée, avec le CNFPT, et en partenariat avec la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, ayant pour thème de favoriser la communication au sein de l'équipe.

La collectivité prendra en charge le coût du repas (non pris en charge par le CNFPT).

Le coût financier du projet s'élève à 1 100 € et la demande de subvention auprès de la CAF du Cher est présentée à hauteur de 80% soit 880 €.

➤ **Eveil artistique, culturel, scientifique et sportif**

La commune souhaite développer l'éveil artistique, culturel, scientifique et sportif des enfants tout au long de l'année en partenariat avec les structures du territoire.

Le projet prévoit l'intervention de prestataires/partenaires extérieurs sur des créneaux dédiés, les soirs en garderie, une à deux fois par semaine. Les intervenants seraient des prestataires, des associations, des éducateurs... du domaine artistique, sportif ou scientifique qui interviendraient sur un ou deux groupes d'une quinzaine d'enfants en adaptant leurs propositions à l'âge de l'enfant.

Les intervenants seraient programmés par cycles (de vacances à vacances), tout au long de l'année. Un sondage a été réalisé auprès des enfants et des familles pour identifier les centres d'intérêts des enfants.

Le coût financier du projet s'élève à 3000 € et la demande de subvention auprès de la CAF du Cher est présentée à hauteur de 80% soit 2400 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la mise en place d'analyses de la pratique et d'une formation de communication au sein de l'équipe telles que présentées ci-dessus ;

ARRETE les modalités de financement du programme d'éveil artistique, culturel, scientifique et sportif telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès de la CAF du Cher dans le cadre de l'aide au fonctionnement pour la mise en place d'analyses de la pratique et d'une formation de communication au sein de l'équipe et pour le programme d'éveil artistique, culturel, scientifique et sportif dans les conditions présentées ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 10 janvier 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. TOUZERY Jean-Pierre



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 13 janvier 2025

